



Circulaire administrative CA/09

Genève, le 22 novembre 1999

Contact: Alessandra Pileri
Tél.: +41 22 730 6698
Fax: +41 22 730 5484
E-Mail: devsgl@itu.int

Objet: **Questionnaire sur les "Incidences réglementaires du phénomène de convergence des télécommunications, de la radiodiffusion, des techniques de l'information et du contenu des transmissions" (Question 10/1)**

**AUX ADMINISTRATIONS DES ÉTATS MEMBRES DE L'UIT, AUX MEMBRES
DU SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT ET AUX ORGANISATIONS/UNIONS
DE RADIODIFFUSION**

Madame, Monsieur,

Au cours de la dernière réunion de la Commission d'études 1 de l'UIT-D qui s'est tenue à Genève, du 30 août au 3 septembre 1999, les participants ont souligné la nécessité pour le Rapporteur chargé de cette Question d'obtenir des informations sur la convergence des divers services dans les différents pays.

Je vous saurais gré de bien vouloir répondre au questionnaire ci-joint, que vous trouverez aussi sur le web à l'adresse:

<http://www.itu.int/ITU-D/Activities.html>

Les informations que pourrait nous adresser votre organisation, même si elles dépassent le cadre des questions elles-mêmes, seront les bienvenues car elles pourront être très utiles au Rapporteur lorsqu'il rédigera son rapport final.

Je vous prie de bien vouloir envoyer vos réponses sur des feuillets séparés, en indiquant le numéro de la question correspondante, de préférence par e-mail, ou par télécopie, au plus tard le **29 février 2000** au Bureau de développement des télécommunications:

Secrétariat des Commissions d'études de l'UIT-D

Fax: +41 22 730 5484

E-mail: devsgl@itu.int

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Hamadoun I. Touré

Directeur

Annexe: Questionnaire

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT;
- Membres du Secteur de l'UIT-D;
- Organisations/Unions de radiodiffusion;
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D;
- Rapporteurs et participants actifs pour la Question 10/1.
- Liste de distribution UIT

QUESTIONNAIRE SUR LES "INCIDENCES RÉGLEMENTAIRES DU PHÉNOMÈNE DE CONVERGENCE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS, DE LA RADIODIFFUSION, DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DU CONTENU DES TRANSMISSIONS"

- 1 Quels types d'infrastructures de télécommunication existent dans votre pays?
- 2 Dans quelle mesure les capacités de votre réseau permettent-elles d'offrir des services de la société de l'information?
- 3 Votre administration/organisation investit-elle pour moderniser les réseaux au moyen des nouvelles technologies (numériques)?
- 4 La demande de services de la société de l'information augmente-t-elle dans votre pays et dans quelle mesure?
- 5 Quels sont selon vous les services impliqués dans le phénomène de convergence?
- 6 Pouvez-vous évaluer l'impact de la convergence sur le comportement des consommateurs, ainsi que son effet socio-économique?
- 7 La convergence pourrait-elle avoir un effet bénéfique sur l'éducation et la formation?
- 8 Pensez-vous que, parmi les facteurs suivants, certains pourraient être des obstacles à la convergence:
 - Manque de connaissances des consommateurs
 - Prix des services de télécommunication
 - Existence du contenu
 - Protection insuffisante des droits de propriété intellectuelle
 - Incertitude en matière de réglementation
 - Accès aux réseaux
 - Attribution de fréquences radioélectriques et affectation d'autres ressources
 - Insuffisance de ressources en recherche et développement
 - Autres?
- 9 Etes-vous favorable à une politique fondée sur les principes des coûts abordables et d'accès universel au réseau des télécommunications?
- 10 Considérez-vous que le secteur public de radiodiffusion ait un rôle d'intérêt public?

- 11 Quelle forme d'intérêt public envisagez-vous de rechercher par le biais du développement de la convergence?
- 12 Le marché induit-il une demande en services fixe et mobile?
- 13 Vous occupez-vous de la mise en place de services de télécommunications mobiles internationales 2000 (IMT-2000)?

